



Communiqués



Appel de candidatures Prix du CALQ – Oeuvre de l'année dans la Capitale-Nationale et Oeuvre de l'année en Chaudière-Appalaches

Québec, le 1^{er} décembre 2015 – Le **Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)**, en collaboration avec le **Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches**, lance l'appel de candidatures pour les **Prix du CALQ – Oeuvre de l'année** pour chacune des régions de la **Capitale-Nationale** et de **Chaudière-Appalaches**. Chaque prix, assorti d'un montant de 5 000 \$, récompense une oeuvre originale qui a été présentée publiquement pour la première fois entre le 5 février 2014 et le 4 février 2016.

La date de dépôt des candidatures est le **5 février 2016**.

En décernant ces prix, le CALQ veut promouvoir l'excellence de la création artistique dans les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, tout en apportant un soutien tangible aux créateurs dont les réalisations se distinguent par leur qualité et leur rayonnement. Ce prix s'adresse à des artistes et des écrivains professionnels ainsi qu'à des collectifs d'artistes ou d'écrivains oeuvrant dans au moins l'un des domaines suivants : arts du cirque, arts numériques, arts visuels, arts multidisciplinaires, chanson, cinéma-vidéo, danse, littérature, conte, métiers d'art, musique, théâtre et recherche architecturale.

Les personnes désirant poser leur candidature trouveront tous les détails ainsi que le formulaire sur le site Internet du Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches au www.culture-quebec.qc.ca/Prix-CALQ-2016. Pour de l'information complémentaire ou obtenir de l'aide dans la préparation du dossier d'artiste, nous vous invitons à contacter Fnoune Taha au 418-523-1333, poste 226 ou fnoune.taha@culture-quebec.ca.

Le Prix du CALQ – Oeuvre de l'année en Chaudière-Appalaches sera remis lors du prochain Grand rendez-vous des arts en Chaudière-Appalaches le 6 mai 2016.

La date de la remise du prix du CALQ pour la région de la Capitale-Nationale sera dévoilée ultérieurement.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec

Le CALQ soutient dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts et des lettres et en favorise le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. www.calq.gouv.qc.ca.

Le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches

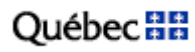
Le Conseil de la culture a pour mission le développement artistique et culturel sur son territoire. Il réunit et concerté des artistes et organismes professionnels de toutes les disciplines. Ses principaux mandats sont de représenter et défendre les intérêts de ce milieu, de promouvoir l'essor des arts et de la culture et d'offrir divers services à ses membres. Pour en apprendre plus sur le Conseil de la culture : www.culture-quebec.qc.ca.

- 30 -

Source et renseignements :

Fnoune Taha, conseillère en développement culturel
Conseil de la culture
418 523-1333, poste 226
fnoune.taha@culture-quebec.ca





© Gouvernement du Québec, 2015